



La fenêtre brisée

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **09:35**

Bonjour,rrrnLa vitre de la cuisine s'est casée. En règle générale, je sais que c'est à moi de payer la franchise. Mais la, dans le cas que je vais vous énumérer ci dessus, ca devrait être à la propriétaire de régler la franchise.rnrnDepuis l'arrivée de notre logement (début mars de cette année) avec ma compagne, j'ai signalé que la porte fenêtre ferme très mal dans la salle à manger. Lorsqu'il y a un coup de vent, en bas de la porte fenêtre s'entrebâille de quelques cm. Les travaux sont prévu pour mi octobrrnrnMa compagne a aéré la fenêtre de la cuisine et quelques minutes après cette fenêtre s'est refermé très brutalement et la vitre s'est brisé en expulsant tous les morceaux à l'extérieur. Cela en du à une bourrasque de vent que à ouvert la porte fenêtre (malgré qu'elle était fermé) et à a donc fait un courant d'air.rnrnPour nous, on n'est pas responsable de ce dégât et on ne pouvait pas savoir si qu'il allait se passer. Nous avons essayé de plaider notre cause à foncia mais il ne veulent rien savoir. rnrnQuant pensez vous ?

Par **chaber**, le **31/08/2015** à **10:21**

bonjourrrrnCe n'est pas le bailleur qui a provoqué le courant d'air. Vous n'avez plus qu'à réparer la vitre cassée

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015** à **10:29**

Je suis d'accord mais si la porte fenêtre avait été réparé, il ny aurait pas eu de fenêtre brisée.

Par **Lag0**, le **31/08/2015 à 10:44**

Bonjour,rnVous connaissiez ce problème, il vous appartenait donc de prendre toutes les précautions nécessaires.rnJe rejoins chaber sur ce point, le bailleur n'est pas responsable de la météo et de votre imprudence.

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015 à 10:59**

Quelles précautions ? On ne savait pas que la porte fenêtre pouvait s'ouvrir lors de grand vent.

Par **Lag0**, le **31/08/2015 à 11:01**

Vous indiquez dans votre premier message que cette fenêtre ferme mal et que des travaux sont prévus, c'est donc que vous saviez qu'il y avait un problème !

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015 à 11:20**

Elle ferme mal dans le sens où en fait il y a deux encoche pour fermer la porte fenêtre une en haut qui se ferme bien mais celle d'en bas non.rnrnPour nous la seule chose qu'il fallait vérifier c'était que notre enfant d'à peine 1 an actuellement ne se coince pas les doigts en s'y approchant de trop près. Mais en aucun cas de l'empêcher de s'ouvrir car elle se ferme à moitié.

Par **Tisuisse**, le **31/08/2015 à 11:29**

Bonjour Sirfalas,rnrnDans votre contrat multirisque habitation, avez-vous la garantie "bris des glaces et des vitres" ? Si oui, faites jouer votre assurance, vous la payez pour ça. Si non, vous devez faire cette réparation à vos frais.

Par **Sirfalas**, le **31/08/2015 à 11:38**

Oui on est en train de faire jouer l'assurance mais il me dit que j'ai une franchise de 100 € d'où mon problème.

Par **chaber**, le **31/08/2015 à 11:46**

il vous faudra payer cette franchisernrnVotre argumentation ne tient pas la route

Par **chaber**, le **31/08/2015** à **17:11**

il vous faudra payer cette franchisernrnVotre argumentation ne tient pas la route